Département : Arrondissement:

NORD LILLE

ARMENTIERES

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/06/2024 Reçu en préfecture le 28/06/2024 Publié le

ID: 059-215902024-20240625-20240611DEL6-DE

Canton:

NOMBRE:	
De conseiller en exercice	28
De présents	22
De votants	28
Pour	28
Contre	
Abstention	

OBJET:

GRILLE DES EMPLOIS COMMUNAUX NON PERMANENTS: CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES, D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 0 **TEMPS NON COMPLET**

DELIBERATION:

Publiée le 29 mars 2024

Rendue exécutoire le 25 juin 2024

Adressée au contrôle de Légalité (Préfecture de LILLE DRCL) le 29 mars 2024

maire certifie cette délibération a été publiée le :

25 juin 2024;

Et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le :

4 juin 2024;

Le Maire D'ERQUINGHEMI-LYS **DU 11 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juin 2024;

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mesdames et Messieurs : BEZIRARD Alain, Michael LEROY, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine, LANNOO Michel, OERLEMANS Benoît, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, JOUCLA Olivier, HOUZET Lionel, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, LARD Vanessa, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée

Etaient excusés avec procuration, absents :

Madame Laetitia PANIEZ, procuration à Madame Annie PREUHDOMME, Madame Christelle GRATIEN, procuration à Madame Alizée GRATIEN, Monsieur Pierre CAMPHYN, procuration à Monsieur Olivier JOUCLA, Monsieur Vincent DOUCHET, procuration à Monsieur Alain BEZIRARD, Monsieur François BIERVLIET, procuration à Monsieur Ludovic HENZE, Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration à Madame Caroline CHARPENTIER,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs des personnels titulaires et non titulaires adopté par le Conseil Municipal en séance plénière, le 16 février 2021, sous la délibération référencée 20211602DEL6;

En prévision des besoins liés à un accroissement d'activités pour le service périscolaire, à la rentrée 2024;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la création de deux emplois « non permanents » dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet (25/35ème). Ils auront en charge les opérations de nettoyage et de maintenance des locaux scolaires.

Le_Conseil Municipal autorise à l'unanimité la création d'un emploi « non permanent » dans le grade d'Adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet (22/35ème) ou 5,50 h par jour scolaire. Il sera chargé de l'animation, l'encadrement des groupes d'élèves durant le temps périscolaire.

La rémunération de ces agents, sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement. Les crédits correspondants seront inscrits au budget Communal.

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN

Adopté Pour Ampliation Le Maire